



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Crise sanitaire :

Entre menaces et improvisations, les CROUS dans la tourmente...

Alors que le pays entre dans sa deuxième semaine de confinement et s'enfonce dans la crise sanitaire, la situation dans les CROUS reste extrêmement confuse et inquiétante pour la santé des agents et des étudiants.

Plan de Continuité d'Activité (PCA) : FO ESR dénonce l'improvisation et parfois l'incohérence des PCA établis dans les CROUS. Au prétexte de maintenir la continuité du service public, les DG de CROUS se livrent une concurrence acharnée et absurde pour tenter de maintenir un maximum d'activité, souvent au mépris des règles sanitaires les plus élémentaires. Ça a commencé avec la Restauration à emporter qu'ils ont essayé de maintenir en début de première semaine de confinement, puis tout un tas de missions annexes en Hébergement.

Dans les CROUS comme ailleurs, FO ESR exige le maintien d'une continuité de service strictement minimum (urgences) : en période de confinement généralisé, est-il inconcevable qu'on réduise drastiquement des missions comme l'entretien, le nettoyage, la maintenance non-urgente ou l'accueil physique ?

Équipements/Protection : FO ESR constate que les PCA sont le plus souvent appliqués dans des conditions de sécurité sanitaire très précaires (= procédures de sécurité défaillantes ou inexistantes, insuffisance des équipements de sécurité, imprécision des consignes, etc...). Les personnels sont envoyés en première ligne avec les moyens du bord dans des locaux possiblement infectés, avec un risque élevé de contamination.

FO ESR exige que tous les moyens de protection (matériels et organisationnels) à la hauteur du risque sanitaire soient garantis aux agents qui assurent encore les missions essentielles. Cela peut-être une question de vie !! A défaut, les collègues pourront faire valoir leur droit de retrait, n'en déplaise à Mme la Présidente du CNOUS ! Ils pourront compter sur FO ESR pour les accompagner en ce sens.

Intimidations : FO ESR ne peut accepter la lettre de cadrage que la Présidente du CNOUS a adressé aux Directeurs-Généralistes de CROUS, pour les encourager à menacer de sanctions les personnels de restauration (en particulier les PO-DAPOOUS) qui n'accepteraient pas d'aller remplir des missions secondaires (nettoyage, gardiennage de nuit, etc...) sur des fonctions qui ne sont pas de leur compétence. Cette réquisition est présentée comme un appel à la « solidarité » avec les collègues de l'hébergement, pas assez nombreux pour faire face à la crise en cours.

Depuis des années, FO ESR dénonce la politique de suppressions de poste en hébergement (agents de maintenance, femmes de ménage, veilleurs de nuit), en contradiction avec les missions d'accueil, de nettoyage, d'entretien et de surveillance que les CROUS préfèrent souvent externaliser. Mais en temps de crise sanitaire gravissime, il faudrait que les agents de restauration (eux-mêmes victimes de ces choix budgétaires) se solidarisent de cette politique inconséquente et en payent les pots cassés au prix de leur santé ou de leur vie ??

C'est indécent ! FO ESR demande le retrait pur et simple de cette lettre de cadrage CNOUS : ces consignes honteuses ne doivent pas être appliquées !

Autorisation Spéciale d’Absence : les personnels qui ont été renvoyés chez eux du fait de la fermeture de leur service doivent bénéficier au plus vite et sans condition d’une ASA délivrée par l’administration pour toute la durée du confinement.

FO ESR demande que, pour l’ensemble des agents placés en ASA, quelle qu’en soit la raison, leur service soit considéré comme effectué, et l’ensemble des rémunérations et droits à congés (dont RTT et CET) maintenus.

Congés annuels : FO ESR demande que le CNOUS clarifie rapidement le problème des congés annuels programmés dans les plannings pour la période actuelle de confinement : les agents doivent conserver le bénéfice de ces congés annuels, qui doivent être reportés à une période ultérieure.

Télétravail : FO ESR rappelle qu’on ne peut pas imposer le télétravail aux agents bénéficiant d’ASA (à fortiori d’ASA pour garde d’enfant ou pour « situation de fragilité ») : les Administrations de CROUS doivent impérativement faire respecter cette règle.

Solidarité avec les soignants : FO ESR demande que les CROUS fassent un inventaire du matériel de protection (masques, gants, etc) et évaluent leurs besoins pour les semaines à venir, pour, le cas échéant, fournir une partie de nos stocks (dont kits visiteurs) aux soignants qui galèrent. C’est une chose que d’applaudir chaque soir à 20h, et c’en est une autre que de faire preuve de civisme et de solidarité concrète avec les professionnels de santé (= autres victimes de l’austérité budgétaire !) qui sauvent des vies.

Prime : bien entendu, aucune prime ne doit remplacer une insuffisance en matière de santé et sécurité au travail ! Mais FO ESR demande qu’une vraie prime (1000€) soit mise en place et bénéficie à l’ensemble des personnels qui assurent la continuité de service en résidence, et dans les services à l’étudiant (bourses, paie, et autres...).

FO ESR a envoyé un courrier¹ à la Présidente du CNOUS sur toutes ces questions.

FO ESR reste plus que jamais mobilisé pour la santé et la sécurité des agents des CROUS : à toutes et à tous, prenez soin de vous, et n’hésitez pas à nous contacter au moindre doute sur les consignes qu’on vous donne !

Montreuil, le 25 mars 2020

1 <http://foesr.fr/foesr/documents/CROUS/lettre-a-la-presidente-CNOUS-MARS-2020.pdf>